bois de son espèce. Par suite de ce phénomène, on ne s'aperçoit nullement du dommage, et il arrive ainsi que des arbres, en apparence très-sains et très-vigoureux, perdent tout à coup une partie de leur valeur présumée.

AUBIÈRE, commune du départ. du Puy-de-Dôme, arrond. de Clermont; pop. aggl. 3,539 hab. — pop. tot. 3,955 hab. C'est près de ce bourg que les Romains furent défaits lors de l'attaque de Gergovia.

AUBIERS (Les), commune du départ. des Deux-Sèvres, arrond. de Bressuire; pop. aggl. 988 hab. — pop. tot. 2,338 hab. Fabrique de toiles fines et de mouchoirs.

AUBIFOIN s. m. (ô-bi-fouain — lat. *albifœnum*, de *albus*, blanc; *fœnum*, foin). Bot. Espèce de centaurée (*centaurea cyanus*), qui croît dans les blés, et qu'on nomme plus ordinairement *bluet*. On l'appelle aussi PETIT AUBIFOIN. ‖ *Grand aubifoin*, Grande centaurée bleue des montagnes.

AUBIGNAC (François Hédelin, abbé d'), littérateur, né à Paris en 1604, mort à Nemours en 1676; fut choisi par le cardinal de Richelieu pour être précepteur de son neveu, le duc de Fronsac. Il se livra ensuite à la littérature, et publia une *Pratique du Théâtre*, sorte de commentaire de la poétique d'Aristote, qui eut un grand succès à cette époque. « Ce n'est, dit La Harpe, qu'un lourd et ennuyeux écrit, fait par un pédant sans esprit et sans jugement, qui entend mal ce qu'il a lu, et qui croit connaître le théâtre parce qu'il sait le grec. »

Il n'y a point de genre de littérature que l'abbé d'Aubignac n'ait embrassé : il fut tour à tour grammairien, humaniste, poëte, antiquaire, prédicateur et romancier. Il avait du feu dans l'imagination, et plus encore dans le caractère : malheur à quiconque n'adoptait pas ses idées et refusait de reconnaître les lois qu'il voulait établir sur le Parnasse; il se croyait fait pour y régner seul. Jamais homme de lettres ne fut d'une humeur plus altière, d'une vanité plus ridicule, d'un commerce plus difficile et plus insupportable. Pour confirmer les règles qu'il avait établies dans sa *Pratique du Théâtre*, il composa sa tragédie de *Zénobie* (en prose). Jamais pièce n'ennuya plus méthodiquement; elle ne servit qu'à prouver que les connaissances ne suppléent point aux talents. Comme, cependant, il se vantait d'avoir seul, entre tous les auteurs de cette époque, exactement suivi les règles d'Aristote, « Je sais bon gré à l'abbé d'Aubignac, disait le grand Condé, d'avoir suivi les règles d'Aristote; mais je ne pardonne point aux règles d'Aristote d'avoir fait faire à l'abbé d'Aubignac une si mauvaise tragédie. » Il composa d'autres ouvrages, complétement oubliés aujourd'hui, et fut presque toujours en querelle avec le grand Corneille, Ménage et Richelet. Ce dernier, qui avait d'abord loué un de ses ouvrages, s'étant, par la suite, brouillé avec lui, lui décocha le quatrain suivant :

Hédelin, c'est à tort que tu te plains de moi :
N'ai je pas loué ton ouvrage?
Pouvais-je faire plus pour toi
Que de rendre un faux témoignage?

D'Aubignac est un des premiers qui aient avancé que les poëmes homériques ne sont qu'un recueil de poésies de différentes époques et de divers auteurs.

AUBIGNÉ (Théodore Agrippa d'), historien, littérateur, et capitaine calviniste, né près de Pons (Saintonge) en 1550, d'une famille noble, mort à Genève en 1630. Dès ses premières années, il révéla la trempe de son esprit et de son caractère : avant l'âge de dix ans, il lisait le latin, le grec et l'hébreu, et étonnait ses maîtres par une traduction française du *Criton* de Platon. A neuf ans à peine, en passant sur la place publique d'Amboise, devant l'échafaud où fumait encore le sang de ses coreligionnaires, il fit à son père le serment de vouer sa vie à la cause de ces martyrs; à treize ans, proscrit déjà, il refusait d'abjurer sa religion, assistait au siége d'Orléans, puis courait à Genève étudier sous Théodore de Bèze, et s'échappait bientôt pour rentrer en France, où il était condamné à mort, et pour se jeter dans les orages de la guerre civile. Il combattit sous les drapeaux du prince de Condé, s'attacha peu après à la cause du roi de Navarre, et ne déposa plus l'épée qu'après la dissolution de la Ligue et l'avénement de Henri IV, qu'il servit avec un dévouement absolu, sur les champs de bataille et dans les négociations. Il en fut, au reste, fort mal récompensé. On sait que ce prince, qui crut d'une bonne politique de s'attacher ses ennemis en les comblant de richesses et d'honneurs, ne montra que la plus sèche ingratitude envers ses vieux compagnons de gloire et d'infortune. D'Aubigné, toujours fidèle et dévoué, ne lui épargna cependant ni les épigrammes ni les reproches amers.

Ayant rencontré un jour un épagneul vieux et abandonné, qu'on avait chassé du Louvre, et que jadis le roi aimait à faire coucher à ses pieds, il se l'attacha, en prit soin, et lui mit un collier sur lequel il fit graver ces vers :

Courtisans, qui jetez vos dédaigneuses vues
Sur ce chien délaissé, mort de faim dans les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

Une autre fois, il écrivit ce quatrain au bas du portrait de Henri IV, que le roi lui avait envoyé :

Ce prince est d'étrange nature,
Je ne sais qui diable l'a fait;
Il récompense par peinture
Ceux qui le servent en effet.

Il ne voulut jamais descendre du rôle de conseiller à celui de complaisant servile, et refusa nettement de favoriser ses galanteries. Aussi paya-t-il sa rude franchise et son austérité calviniste de deux disgrâces. Mais le roi, qui connaissait sa loyauté, finissait toujours par lui pardonner, et lors même qu'il était le plus irrité contre lui, il rendait hommage à sa droiture et à sa probité. D'Aubigné avait donné, pendant les guerres civiles, de nombreux exemples d'un admirable caractère. Surpris un jour et fait prisonnier (1585) par Saint-Luc, gouverneur de Saintonge, il obtint sur parole d'aller passer quelques jours à La Rochelle. A peine était-il parti, que Saint-Luc, admirateur de son courage, le fit prévenir que Catherine de Médicis avait résolu sa mort, et l'engagea à ne point revenir. Mais quelles ne furent pas sa surprise et son admiration, lorsqu'il vit son prisonnier venir se remettre entre ses mains! « Je sais que ma mort est résolue, dit le nouveau Régulus, à Dieu ne plaise que j'achète la vie au prix d'un parjure! » Après la mort de Henri IV, d'Aubigné passa plusieurs années dans la retraite, livré à la composition de ses ouvrages, dont le plus remarquable est l'*Histoire universelle, depuis 1550 jusqu'en 1601*. Il y montre une hardiesse dans les idées et une indépendance d'opinions qui firent condamner cet écrit aux flammes. Réfugié à Genève (1620), il employa à la réparation des bastions de cette ville les matériaux d'une église ruinée depuis quarante ans. Ses ennemis prirent prétexte de cette imprudence pour le faire condamner en France à la peine de mort. C'était la quatrième sentence capitale qui était rendue contre lui, et il s'en inquiéta si peu, qu'il se remaria l'année suivante en secondes noces. On a encore de d'Aubigné, écrivain aussi vigoureux que capitaine intrépide, et que M. Sainte-Beuve appelle le *Juvénal du* XVIe *siècle :* les *Tragiques*, satires en vers incultes, mais d'une énergie passionnée; la *Confession catholique du sieur de Sancy*, écrit mordant et plein de verve; sa propre biographie, sous le titre de *Histoire secrète de Th. Agr. d'Aubigné;* des *Lettres*, des *Œuvres mêlées*, etc.

Un de ses fils, Constant, fut le père de Mme de Maintenon.

Terminons par deux anecdotes qui achèveront de peindre ce caractère fier et original :

Henri IV, obligé de se concilier par ses bienfaits les seigneurs catholiques, se voyait souvent forcé de priver ses plus anciens serviteurs des récompenses qu'ils méritaient. D'Aubigné s'en plaignait hardiment. Couchant un soir dans la garde-robe du roi, il dit à La Force, qui dormait à côté de lui : « La Force, notre maître est le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la terre. » La Force, qui sommeillait, lui demanda ce qu'il disait : « Sourd que tu es, cria le roi, que l'on croyait bien endormi, il te dit que je suis le plus ingrat des hommes. — Dormez, sire, répliqua d'Aubigné, nous en avons encore bien d'autres à dire. »

Henri IV lui adressant un jour des reproches sur ce qu'il se montrait l'ami de La Trémouille, alors disgracié et exilé de la cour : « Sire, lui répondit d'Aubigné, M. de la Trémouille est assez malheureux, puisqu'il a perdu la faveur de son maître; j'ai cru ne devoir point l'abandonner dans le temps où il avait le plus besoin de mon amitié. »

AUBIGNÉ DE LA FOSSE (Nathan), en latin *Albinæus*, médecin, l'un des fils du précédent, vivait à Genève dans la première moitié du XVIIe siècle. Il a publié : *Bibliotheca chemica* (Genève, 1654); c'est un recueil de divers traités. — Son fils, Tite d'Aubigné, né à Genève en 1634, fut médecin, puis ingénieur au service de la Hollande. Il a donné : la *Défense droite, qui est la fortification défensive establie sur les principes fixes et nouveaux de M. de Cœhorn* (Breda, 1705).

AUBIGNÉ, commune du départ. de la Sarthe, arrond. de La Flèche; pop. aggl. 681 hab. — pop. tot. 2,276 hab. Aux environs, dolmens remarquables.

AUBIGNY, ch.-lieu de cant. (Pas-de-Calais), sur la Scarpe, arrond. de Saint-Pol; pop. aggl. 572 hab. — pop. tot. 620 hab.

AUBIGNY, ch.-lieu de cant. (Cher), arrond. de Sancerre; 2,654 hab. Commerce de laine blanche dite de Sologne. Cette petite ville qui appartenait au chapitre de Saint-Martin de Tours, fut acquise par le roi Philippe-Auguste en 1180. Philippe le Bel la donna en apanage à Louis, comte d'Evreux, son frère, en 1298. Retournée à la couronne, elle fut ensuite donnée comme apanage à Jean, duc de Berry, troisième fils du roi Jean, en 1360, et après la mort, sans héritiers, de celui-ci, elle retourna une seconde fois à la couronne. Charles VII, par lettres patentes de l'an 1423, en fit don à Jean Stuart, connétable des Ecossais en France, dont les descendants mâles l'ont possédée jusqu'en 1672, époque de leur extinction. Retournée une troisième fois à la couronne, Louis XIV en gratifia la duchesse de Portsmouth, maîtresse du roi Charles II d'Angleterre, et l'érigea en duché-pairie en 1684. Elle passa à Charles de Lenoy, duc de Richemont, fils naturel de Charles II et de la duchesse de Portsmouth, et fut définitivement réunie à la couronne à la mort du fils du duc de Richemont, décédé sans postérité mâle.

AUBIGNY (Robert Stewart, comte de Beaumont le Roger, seigneur d'), maréchal de France, mort en 1544. Il était d'une famille anglaise, entra au service de Charles VIII, qu'il accompagna dans ses guerres d'Italie. Nommé commandant du Milanais, il assista aux siéges de Bologne (1506) et de Gênes (1507); reçut le commandement des gardes écossaises (1512), puis le bâton de maréchal (1514), combattit à Marignan et à Pavie, et enfin contribua à la défense de la Provence contre Charles-Quint (1526).

AUBIN s. m. (ô-bain — angl. *hobby*, petit cheval d'Ecosse ou d'Irlande. On disait autrefois *hobin* pour un cheval qui avait cette allure). Allure du cheval qui galope avec les jambes de devant et trotte avec les jambes de derrière. Cette allure est à juste titre considérée comme défectueuse. On l'observe chez les chevaux vieux et usés, qui cherchent souvent à se soulager par l'allure du galop, lorsqu'ils sont pressés par le fouet et qu'ils ne peuvent plus soutenir un trot accéléré. Ils élèvent l'avant-main pour galoper; mais, trahis par leur force, qui n'est plus en rapport avec leur volonté, leurs membres postérieurs continuent le trot, parce qu'ils n'ont plus assez d'énergie pour qu'un seul pied puisse alternativement supporter la masse du corps et la rejeter rapidement en haut et en avant. Cette allure ne peut durer que pendant quelques pas; elle donne à l'animal, dont elle indique toujours la ruine complète, une démarche très-disgracieuse. ‖ Autref., Cheval qui avait cette allure.

AUBIN, INE adj. Ancienne orthographe du mot *aubain*.

AUBIN s. m. (ô-bain — lat. *albus*, blanc). Blanc d'œuf, albumine. Vieux.

— **Homonymes**. Aubain, au bain.

AUBIN, écrivain et ministre protestant, né à Loudun vers le milieu du XVIIe siècle, se réfugia en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, et y publia l'*Histoire des diables de Loudun, ou de la Possession des religieuses ursulines, et de la Condamnation et du supplice d'Urbain Grandier* (Amsterdam, 1693). Cet ouvrage eut un grand retentissement. On en a donné depuis de nouvelles éditions sous le titre de *Histoire d'Urbain Grandier*. Le même écrivain a donné aussi une *Vie de Ruyter* (1698) et un *Dictionnaire de Marine* (1702).

AUBIN, ch.-lieu de cant. (Aveyron), arrond. de Villefranche; pop. aggl. 2,559 hab. — pop. tot. 7,856 hab. Exploitation de houille et usines métallurgiques; tout près se trouve l'usine de Decazeville, une des plus belles et des plus importantes de France. Eglise du XIIe siècle, dont une des chapelles est décorée de sculptures remarquables; ruines de l'ancien château des comtes de Rouergue.

AUBIN (SAINT-), village et commune de France (Aube), arrond. et à 5 kilom. de Nogent-sur-Seine, sur l'Ardusson; 690 hab. De cette commune dépendent le château de la Chapelle-Godefroy et le *Paraclet*, abbaye qui fut pendant quelque temps la retraite et le tombeau d'Héloïse et d'Abailard. Ce monastère a fait place à un château moderne. ‖ Ville de la monarchie anglaise dans l'île de Jersey, sur la baie de son nom, à 5 kilom. O. et en face de Saint-Hélier; 2,300 hab. Port de commerce très-fréquenté, défendu par la forteresse du château Elisabeth.

AUBIN-D'AUBIGNÉ (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Ille-et-Vilaine), arrond. de Rennes; pop. aggl. 361 hab. — pop. tot. 1,448 hab.

AUBIN-DES-CHÂTEAUX (SAINT-), commune du départ. de la Loire-Inférieure, arrond. de Châteaubriant; pop. aggl. 218 hab. — pop. tot. 2,152 hab.

AUBIN-DU-CORMIER (SAINT-), ch.-lieu de cant. (Ille-et-Vilaine), arrond. de Fougères; pop. aggl. 1,198 hab. — pop. tot. 2,098 hab. Le duc d'Orléans (depuis Louis XII) y fut battu par La Trémouille en 1488. Traité entre la reine Blanche et les nobles révoltés en 1231. Ruines d'un magnifique château construit en 1222.

AUBIN-DU-CORMIER (Bataille de Saint-). Louis XI, en mourant (1483), pouvait craindre pour le monument qu'il avait édifié au prix de tant de sang, d'intrigues, et, disons-le, de génie : il ne laissait qu'un fils âgé de treize ans, et deux filles, dont la cadette, Jeanne, avait épousé le duc d'Orléans, et dont l'aînée, Anne, âgée de vingt-deux ans, était mariée au prince de Bourbon, sire de Beaujeu. Ce fut à cette dernière que le sombre et défiant monarque confia la régence de ce royaume, où tant d'ambitions comprimées ne se taisaient qu'en frémissant. C'est qu'Anne de Beaujeu ressemblait à son père, dont elle avait la volonté de fer, l'habileté et la dissimulation. « C'est la moins folle femme du monde, disait d'elle le caustique Louis XI; car, de femme sage, il n'y en a point. » Elle prouva qu'il y en avait une, en poursuivant avec une prudence et une énergie prodigieuses tout ce que les plans de son père renfermaient de national. « Elle eût été digne du trône, dit l'auteur anonyme de l'*Historia Ludovici XII*, si la nature ne lui eût refusé le sexe auquel est dévolu l'empire. » Les grands seigneurs, les princes, qui avaient noué la ligue du *Bien public* sous Louis XI, ne purent faire qu'une *guerre folle* sous la forte régence de sa fille. C'est que les temps étaient bien changés : l'impitoyable monarque, commençant et menant presque à son terme l'œuvre qu'acheva Richelieu, avait décapité la féodalité. Cependant les princes, les grands personnages du royaume, qui avaient espéré se dédommager sous l'administration de la fille de l'inflexible gouvernement du père, ne se résignèrent pas de bonne grâce à l'avortement de leurs desseins. Dunois, l'un des plus mécontents, et aussi remuant, aussi rusé diplomate que son père avait été grand capitaine, ourdit les premières intrigues, et fit facilement entrer dans ses vues le jeune duc d'Orléans, son parent, dont l'exclusive influence des Beaujeu avait froissé l'ambition. Dunois avait gagné à ses projets l'ancien ministre de Louis XI, Commines; et ces deux hommes à volonté ferme et à talents éprouvés, eussent bien pu opérer une révolution dans l'Etat, s'ils avaient trouvé dans le duc d'Orléans un chef capable de les seconder; mais ce prince n'était pas factieux par nature. Jeune, aimant le faste et les plaisirs, il se serait volontiers contenté des prérogatives d'honneur et de dignité attachées à son rang, si des conseillers intéressés n'étaient parvenus à le convaincre qu'il ne devait pas souffrir que le roi fût gouverné par une faction rivale. Rien de si capable de l'entraîner que le plan mis sous ses yeux : enlever le pouvoir à Anne de Beaujeu, la reléguer loin de la cour, et jouir sous un roi enfant de tout l'éclat de la puissance souveraine; se débarrasser d'une épouse laide et mal faite pour donner la main à la fille du duc de Bretagne François II, l'unique héritière du duché, telle était la perspective brillante que l'on faisait miroiter aux yeux d'un prince facile à séduire, non par infériorité d'intelligence, mais par une certaine faiblesse et la bonté même de son caractère. Anne ne se laissa pas surprendre; avertie de toutes ces menées, elle les surveilla d'un œil vigilant, et les contint avec une admirable fermeté. Cependant, Dunois s'était rendu en Bretagne auprès de François II, et était facilement parvenu à gagner à la cause des princes ce vieil ennemi de la France. Il avait traité avec lui, au nom du duc d'Orléans, « pour délivrer le roi de ceux qui le retenaient prisonnier. » Le duc essaya ensuite, mais inutilement, de faire déclarer le parlement contre la cour, tandis qu'elle était à Melun. A cette nouvelle, Anne envoya un détachement à Paris pour enlever le duc d'Orléans; mais celui-ci, prévenu à temps, parvint à s'échapper et à gagner les domaines du duc d'Alençon, et ces deux princes, dirigés par Dunois, écrivirent à tous leurs amis et partisans de prendre les armes (1485). Mme de Beaujeu rentra aussitôt dans Paris avec le roi, et déclara le duc Louis, ainsi que le comte de Dunois, privés de leurs pensions et de leurs commandements. Une coalition dangereuse s'organisa alors contre la couronne de France : par l'intermédiaire de Landois, favori du duc de Bretagne, Louis entra en correspondance avec l'archiduc Maximilien et avec le roi d'Angleterre, Richard III, l'infâme prince qui était monté sur le trône en marchant sur les cadavres de ses neveux, les enfants d'Edouard IV. Mais la mort de Landois, pendu à la suite d'une révolte des barons bretons, déconcerta la faction des princes, et le duc d'Orléans fut de nouveau réduit à se soumettre. Pourtant la coalition se réorganisa bientôt, et, le 13 décembre 1486, un traité fut conclu entre l'archiduc Maximilien, roi des Romains, les ducs d'Orléans, de Bretagne, de Bourbon, le roi et la reine de Navarre, le duc de Lorraine, le vicomte de Narbonne, les comtes de Dunois, de Nevers, d'Angoulême, de Comminges, le prince d'Orange, et enfin le sire d'Albret, qui aspirait aussi à la main de la jeune duchesse de Bretagne. C'était une nouvelle guerre du *Bien public* qui s'organisait contre la fille de Louis XI. Les hostilités éclatèrent au commencement de l'année 1487. Le duc d'Orléans, sommé de se rendre près du roi, à Amboise, se réfugia en Bretagne, où il fut bientôt rejoint par le comte de Comminges et le prince d'Orange, neveu du duc François. Ce ne fut pas là cependant que la dame de Beaujeu porta ses premiers coups; ce fut contre l'Aquitaine, que les princes dominaient de la Charente aux Pyrénées; elle s'y rendit avec le roi, au cœur même de l'hiver, à la tête d'une bonne armée, fit rapidement rentrer dans le devoir tous les mécontents, puis remonta dans le nord et se dirigea sur la Bretagne. Les circonstances étaient favorables : les barons bretons, mécontents de voir leur duc livré tout entier à l'influence du duc d'Orléans et des seigneurs français qui l'avaient suivi, se révoltèrent de nouveau, et nouèrent même des intelligences avec Anne de Beaujeu. Ils demandèrent au conseil royal un secours de 400 lances et de 4,000 fantassins, afin de pouvoir imposer leurs volontés au duc François et expulser les étrangers. Anne leur envoya 12,000 combattants, qui emportèrent plusieurs villes et se dirigèrent sur Nantes, où s'étaient réfugiés le duc de Bretagne et les princes rebelles; mais cette grande cité, secourue à temps par le sire d'Albret et par Maximilien, résista à toutes les attaques de l'armée royale, qui fut obligée de se retirer. Elle se dédommagea de cet échec par la prise de plusieurs autres places importantes. Le duc d'Orléans, Dunois, le prince d'Orange et Comminges, comprenant alors qu'ils perdaient leur hôte sans se sauver eux-mêmes, offrirent de rentrer en France si on voulait leur rendre leurs biens et leurs offices. Mme de Beaujeu refusa, et l'armée royale rentra en campagne au mois d'avril (1488). Elle était commandée par

Louis de la Trémouille, général de vingt-huit ans, mais qui annonçait de grands talents militaires. A la tête de 12,000 hommes, il emporta et démantela Châteaubriant et Ancenis, puis alla mettre le siége devant Fougères, « la plus belle et forte place de Bretagne après Nantes. » Les succès de l'armée française avaient opéré un nouveau revirement dans l'esprit des barons bretons en faveur de leur duc; le maréchal de Rieux, commandant les forces bretonnes, réunit une armée dans Rennes, et marcha au secours de Fougères, avec le duc d'Orléans et le sire d'Albret. Ils avaient avec eux 2,400 chevaux, 8,000 fantassins, un millier de lansquenets allemands envoyés par Maximilien, et quelques centaines d'archers anglais volontaires, attirés par leur haine nationale contre la France; mais quand les forces bretonnes arrivèrent devant Fougères, la place s'était déjà rendue. Les chefs se portèrent alors sur Saint-Aubin-du-Cormier, petite ville qu'ils voulaient reprendre aux Français. Ceux-ci marchèrent au secours de Saint-Aubin, et les deux armées en vinrent aux mains. Le duc d'Orléans et ses compagnons de fortune combattirent dans l'infanterie. Ils avaient choisi ce poste afin de désabuser les Bretons, auxquels on avait persuadé que ces exilés, pour mériter leur grâce, devaient passer à l'ennemi pendant l'action et fondre avec lui de concert sur leurs hôtes. Ce fut pour écarter jusqu'à l'ombre du soupçon qu'ils se mirent dans l'impossibilité d'exécuter un semblable projet, en combattant à pied, et cet excès de délicatesse causa leur malheur. La lutte fut courte, mais terrible; elle commença par une canonnade meurtrière, après laquelle l'avant-garde française, entraînée par Adrien de l'Hôpital, se précipita sur l'avant-garde bretonne, que commandait le maréchal de Rieux. L'Hôpital se vit d'abord repoussé; mais, soutenu aussitôt par la Trémouille avec le corps de bataille, il tourna la cavalerie de Rieux, et se précipita sur le corps de bataille des Bretons, où il jeta un irréparable désordre en séparant les lansquenets allemands de leur infanterie. Les fantassins français l'assaillirent alors de front, tandis qu'elle était prise en flanc par une troupe de 100 hommes d'armes tout bardés de fer, eux et leurs chevaux. Le choc fut irrésistible; la cavalerie des Bretons prit la fuite; mais leur infanterie, enfoncée de toutes parts et hachée par les hommes d'armes, resta presque tout entière sur la place. Quelques chefs bretons, pour intimider les Français en leur persuadant qu'un puissant secours était arrivé d'Angleterre, avaient fait prendre la croix rouge à beaucoup de leurs soldats : tout ce qui portait cet insigne détesté fut impitoyablement massacré. Le prince d'Orange, qui avait aussi pris la croix rouge, n'eut que le temps de l'arracher et de se cacher sous des cadavres pour échapper à la mort; un hallebardier suisse de l'armée royale l'y découvrit et le fit prisonnier. Les lansquenets, à la tête desquels s'était mis le duc d'Orléans, mirent tous bas les armes et obtinrent quartier; mais le duc d'Orléans faillit perdre la vie; quelques hommes d'armes parvinrent à le tirer des mains de ceux qui allaient le tuer (27 juillet 1488).

Les deux princes furent conduits prisonniers à Saint-Aubin-du-Cormier, où La Trémouille les traita avec les égards dus à leur rang et la courtoisie chevaleresque de cette époque. Le soir même, il les invita à sa table, avec tous les gentilshommes pris à leurs côtés. L'auteur anonyme de l'*Histoire latine de Louis XII* raconte qu'à la fin du repas, La Trémouille fit un signe à l'un de ses officiers, qui sortit aussitôt, et rentra ensuite avec deux franciscains. A cet aspect menaçant, les deux princes pâlirent : « Rassurez-vous, messeigneurs, leur dit La Trémouille, je n'ai pas puissance sur vous, et, l'eussé-je, je ne l'exercerais pas : je renvoie votre jugement au roi; quant à vous, chevaliers, qui avez été pris en combattant contre votre souverain et votre patrie, mettez ordre aux affaires de votre conscience, car vous allez mourir. » Malgré les prières des princes, l'inflexible La Trémouille ne laissa aux gentilshommes prisonniers que le temps de se confesser, et il leur fit trancher la tête. Il est juste d'ajouter que le parlement les avait tous condamnés à mort par contumace. Si ce fait n'est pas sorti uniquement de l'imagination d'un historien romanesque, on comprend qu'à l'avénement de Louis XII, La Trémouille ait pu craindre les effets du ressentiment provoqué par un souvenir si désagréable; mais le mot de cet excellent prince n'en est que plus beau et plus généreux. V. Louis XII.

AUBINÉ, ÉE (ô-bi-né) part. pass. du v. Aubiner : *Des vignes* AUBINÉES.

AUBINER v. n. ou intr. (ô-bi-né — rad. *aubin*). Manég. Aller l'aubin, en parlant d'un cheval.

— v. a. ou tr. Agric. Couvrir de terre les racines d'un arbre, en attendant qu'on puisse le planter.

— Vitic. Mettre en rigole les boutures des vignes, pour qu'elles prennent racine.

— **Encycl**. Quelquefois les pépiniéristes se contentent de mettre en tas les arbres qu'ils déplantent et d'en couvrir les racines d'un peu de litière; d'autres, plus soigneux, disposent ces arbres dans des fossés où leurs racines, couvertes de terre, ne peuvent s'altérer au contact de l'air et de la lumière. Cette opération, qu'indiquent les mots *aubiner*, *terrer*, *enterrer*, *mettre en jauge*, exerce une heureuse influence sur les jeunes arbres qu'on ne peut tout de suite planter à demeure : ils viennent mieux et plus vite, et leur reprise est plus certaine.

Le mot *aubiner*, dans la culture de la vigne, désigne une opération qui consiste à mettre en rigoles les boutures, afin qu'elles prennent racine. Ces boutures *aubinées* reçoivent diverses façons, et ne sont souvent replantées que deux ou trois ans après.

AUBINET s. m. (ô-bi-nè). Anc. mar. Sorte de portion de pont volant, qu'on faisait avec des cordages entrelacés sur des traversins établis sur les plats-bords de l'avant de certains vaisseaux marchands, et que l'on retirait pendant les gros temps. ‖ On disait aussi SAINT-AUBINET.

AUBITON s. m. (ô-bi-ton). Bot. Un des noms du bluet. On dit aussi AUBIFOIN.

AUBLET (J.-B.-Christophe-Fusée), botaniste, né en 1720, à Salon (Provence), mort à Paris, en 1778. Il étudia à Montpellier, puis à Lyon, sous Christophe de Jussieu, enfin à Paris; fut chargé d'établir une pharmacie et un jardin botanique à l'île de France, où il séjourna neuf ans et où il eut de violentes querelles avec Poivre, au sujet de la naturalisation des arbres à épices. Il remplit encore plusieurs missions de la même nature à la Guyane et à Saint-Domingue, et publia en 1775 ses *Plantes de la Guyane*, où il faisait connaître près de quatre cents espèces nouvelles. Il suivit la méthode de classification de Linné. On l'a accusé de quelques inexactitudes.

AUBLÉTIE s. f. (ô-blé-sî — de *Aublet*, n. pr.). Bot. Syn. du genre *apeiba*, famille des tiliacées. ‖ Ce nom se rapporte aussi, comme syn., au genre *paliure*, de la famille des rhamnées.

AUBONNE, petite ville de Suisse, cant. de Vaud, à 18 kilom. de Lausanne, sur la rivière d'Aubonne; 1,775 hab.; bâtie en amphithéâtre dans une situation charmante; ancien château habité par l'amiral Duquesne, dont l'église renferme le tombeau. Il l'avait acquis du célèbre voyageur Tavernier, qui trouvait ce site comparable à tout ce qu'il avait vu de plus beau en Perse, en Turquie et dans les Indes. Beau viaduc du chemin de fer de Genève à Lausanne.

AUBOUR ou **AUBOURS** s. m. (ô-bour.) Bot. Nom que l'on donne quelquefois aux diverses plantes qui portent le nom d'*obier*, et particulièrement au *viburnum opulus* (viorne).

— **Mar**. Portion du bois qui, étant trop jeune, se trouve incomplétement formée, et que les charpentiers retranchent comme susceptible de se gâter promptement.

— **Fig**. Fraude de ceux qui vendent des marchandises de mauvaise qualité et les font payer comme celles de qualités supérieures.

AUBRAC, village de France du départ. de l'Aveyron, arrond. d'Espalion; 177 hab. Ruines pittoresques et grandioses d'une maison hospitalière, connue sous le nom de Domerie d'Aubrac, construite en 1120.

AUBRAC (Monts d'), montagnes du départ. de l'Aveyron, renommées par l'excellence de leurs pâturages. Elles s'étendent sur un espace de 45 kilom., depuis la rive droite du Lot jusqu'à la rive gauche de la Truyère.

— **Encycl**. *Bœufs d'Aubrac*. Cette race, qui s'est formée sur les montagnes d'Aubrac, paraît être originaire du Cantal. On la désigne quelquefois sous le nom de race de *La Guiole*, parce qu'il existe dans la localité de ce nom des foires où se fait un grand commerce de ces animaux. Elle prospère sur les plateaux et les montagnes situées à l'est du département du Cantal, au nord de l'Aveyron, et dans une partie de la Lozère. Ces animaux ont le corps trapu, l'encolure courte, les cornes contournées et noires au sommet, la peau épaisse, le poil long, fauve clair, gris sur le dos, noirâtre à la tête, aux membres et à la queue. On attache dans le pays une grande importance à la couleur du poil; toutes choses égales d'ailleurs, on estime beaucoup plus les bœufs dont la robe ressemble à celle du blaireau, avec les oreilles et les joues couleur de suie, que ceux dont le poil est bigarré de taches blanches. Des contrées montagneuses où on les élève, ils se répandent dans le sud et le sud-est de la France. Après avoir travaillé dans les campagnes du midi, ils sont livrés à la consommation des villes du Languedoc et de la Provence. Sobres, rustiques et doux, les bœufs d'Aubrac peuvent travailler sans être ferrés, en raison de la dureté de leur sole, ce qui les rend précieux pour les pays escarpés où ils passent leur vie. Ils ont des dispositions remarquables à l'engraissement. Comme dans le Cantal, les vaches de la race d'Aubrac passent l'été sur les montagnes, et leur lait sert à la confection des fromages dits de La Guiole; mais elles ne sont pas aussi bonnes laitières que celles de la race rouge de Salers.

AUBRAC (Frères hospitaliers d'), congrégation fondée en 1031 dans le diocèse de Rodez (Aveyron), par Adalard, comte de Flandre. Cet ordre se composait de chevaliers pour escorter les voyageurs et les pèlerins, de prêtres pour le service de l'église, et de frères lais qui remplissaient diverses fonctions de charité. Il fut remplacé dans le XVIIe siècle par les chanoines réguliers de la Chancellade.

AUBRAIE s. f. (o-brè — du prov. *aoubré*, arbre). Lieu planté d'arbres. Vieux mot.

AUBRÈGUE s. f. (ô-brè-ghe). Géol. Nom vulgaire d'une espèce d'argile qui contient des coquilles des genres bélemnites et ammonites.

AUBRELLE s. f. (o-brè-le — de l'ital. *albero*, même sens). Bot. Peuplier d'Italie.

AUBRESSIN s. m. (ô-brèss-sain). Bot. Un des noms de l'aubépine.

AUBREY (Jean), savant anglais, né à Easton-Piers en 1626, mort en 1697. C'était un homme également versé dans l'histoire naturelle, la littérature et les antiquités, mais qui tomba dans le mysticisme et la superstition, par suite des malheurs dont sa vie fut accablée. Il a secondé Antoine Wood dans sa curieuse histoire de l'université d'Oxford; il eut également part à l'ouvrage intitulé *Monasticon anglicanum*, et composa seul : *Vie de Thomas Hobbes*, restée manuscrite, mais où Blackburne a puisé de riches matériaux pour sa *Vie de Hobbes; Histoire naturelle et antiquités du comté de Surrey; Idée d'éducation universelle; Lettres sur la physique et autres sujets intéressants;* enfin des *Mélanges* où se rencontrent les chapitres suivants, qui témoignent des dispositions de son esprit : *Fatalité de jours, fatalité locale, prodiges, présages, songes, apparitions*, etc.

AUBRIER s. m. (ô-bri-é). Ornith. Nom vulgaire du faucon hobereau. V. Hobrier, seule orthographe conforme à l'étymologie.

AUBRIET (Claude), peintre de plantes, de fleurs, d'oiseaux, etc., né à Châlons-sur-Marne en 1651, mort en 1743. Il travaillait à la gouache et en miniature. Dessinateur du jardin du Roi, il accompagna en cette qualité Tournefort dans le Levant, dessina les figures de ce voyage, et fut chargé à son retour de continuer, après Jean Joubert, la magnifique collection de plantes sur vélin commencée par Nicolas Robert, et qui est aujourd'hui au Muséum. Outre les dessins des *Eléments de botanique* de Tournefort, et du *Botanicon Parisiense*, on a encore de cet artiste cinq volumes de papillons, d'oiseaux, de coquillages, de poissons, etc., qui appartiennent à la Bibliothèque nationale, ainsi que diverses suites dans les cabinets de quelques amateurs. Il reproduisait la nature avec autant d'exactitude que de finesse.

AUBRIÉTIE s. f. (ô-bri-é-sî — de *Aubriet*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, formé aux dépens des alysses, et comprenant des herbes vivaces à tige suffrutescente. L'espèce principale, l'*aubriétie deltoïde*, est une jolie petite plante à fleurs violettes, très-répandue dans les jardins d'agrément. Elle est indigène de l'Italie méridionale, de la Grèce, de l'Asie Mineure et de la Syrie. Ce nom lui a été donné par le botaniste de Candolle, par reconnaissance pour le peintre Aubriet. V. l'art. précédent.

AUBRION (Jean), chroniqueur du XVe siècle, né en Lorraine, mort à Metz vers 1501. Il prit une part active aux affaires de la république de Metz, qui le députa deux fois vers Charles le Téméraire; fut un moment prisonnier des Bourguignons; alla encore en mission vers Louis XI (1477), et fit repousser par ses concitoyens les prétentions du duc de Lorraine, qui voulait imposer un subside à la ville. Son *Journal* et ses *Chroniques* contiennent l'histoire de Metz, depuis 1464 jusqu'à 1500.

AUBRIOT (Hugues), célèbre prévôt de Paris, né à Dijon, d'une famille de riche bourgeoisie, mort en 1382. Après avoir rempli quelques emplois à la cour de France, il fut nommé par Charles V surintendant des finances, puis prévôt et capitaine de Paris (vers 1364). Il se montra à la hauteur de ces fonctions importantes, et seconda puissamment Charles V dans son œuvre de réparation. Les dix-sept années de son administration furent marquées par d'immenses travaux nécessaires à la défense, à la salubrité et à la prospérité de la capitale. Il termina d'abord la partie des fortifications commencée par Marcel. En 1369, la guerre avec les Anglais ayant recommencé, il soumit au roi le plan d'une forteresse destinée à couvrir Paris du côté du faubourg Saint-Antoine, et le 22 juillet 1370, il posa la première pierre de cette Bastille, devenue si fameuse, et qui fut tout à la fois une forteresse pour contenir autant que pour défendre Paris, un instrument de règne et une prison d'Etat. Aubriot construisit aussi le petit Châtelet, pour contenir les turbulents écoliers de l'Université, le pont Saint-Michel, le petit pont de l'Hôtel-Dieu, les premiers égouts voûtés, une partie des quais, etc. En même temps, il réorganisait la milice bourgeoise et le guet, purgeait la ville des malfaiteurs qui l'infestaient, réprimait les violences des écoliers, soumettait à de sages règlements le commerce et l'industrie, réformait les abus, et s'appliquait enfin, en magistrat actif et rigide, à faire régner partout la tranquillité, l'ordre et la justice, en soumettant à l'autorité des lois le riche comme le pauvre, le faible comme le puissant. Mais cette intégrité même lui fit un grand nombre d'ennemis. Ses nombreux conflits d'autorité avec l'Université et l'évêché, ses tentatives pour restreindre leurs priviléges exorbitants, suscitèrent contre lui des haines vivaces, qui éclatèrent après la mort de Charles V. On le cita devant le tribunal de l'évêque sous l'accusation banale d'impiété, d'hérésie, de sorcellerie, etc. Pour avoir une idée de la valeur de ces accusations, il suffit de remarquer qu'on lui faisait un crime d'avoir rendu à des familles juives leurs enfants, que le clergé avait fait enlever pour les baptiser de force. C'est pour de tels actes qu'on le déclarait *fauteur de la perfidie judaïque*. Abandonné par la cour, il dut se soumettre à la sentence de l'évêque, qui le condamna à la pénitence perpétuelle, *en la fosse, au pain de tristesse et à l'eau de douleur* (1381). Le malheureux prévôt fut jeté dans les cachots de cette Bastille, dont il avait posé les fondements. Il paraît qu'il en fut tiré pour être plongé dans les oubliettes de l'évêché. L'année qui suivit sa condamnation il fut délivré par les *maillotins*, qui voulurent le mettre à leur tête. Mais il échappa à ce dangereux honneur et se retira dans sa ville natale, où il mourut peu de temps après. Hugues Aubriot est une des figures les plus intéressantes de cette forte race de magistrats municipaux qui, au moyen âge, ont si efficacement contribué à l'émancipation progressive du tiers état. Sa statue figure à la façade de l'hôtel de ville de Paris.

AUBRY (Pierre), dessinateur, graveur au burin et éditeur d'estampes, né à Oppenheim en 1596, travailla à Strasbourg où il mourut en 1666. Il a publié un grand nombre de portraits de personnages de son temps et un *Recueil de Costumes strasbourgeois*, composé de trente-neuf planches de différentes dimensions.

AUBRY (Jean), médecin et alchimiste, né à Montpellier, vivait à Paris vers le milieu du XVIIe siècle, et mourut vers 1667. C'était un moine défroqué, mi-partie visionnaire et charlatan, qui a composé des ouvrages extravagants, qui cependant donnèrent à son nom une sorte de célébrité : *l'Admirable quintessence de Raymond Lulle; la Merveille du monde ou la Médecine véritable ressuscitée* (Paris, 1665); *la Médecine universelle et véritable pour toutes sortes de maladies les plus désespérées*, etc.

AUBRY (Jean-Baptiste), savant bénédictin, né à Dapviller, près d'Epinal, en 1736, mort en 1809. Après la mort de Remy Ceillier, il fut chargé, avec un de ses confrères, de continuer l'*Histoire des auteurs sacrés et profanes*. Malheureusement leur travail est resté inédit. On connaît de ce laborieux savant : *l'Ami philosophe et politique* (c'est un traité de l'amitié), 1776; *Théorie de l'âme des bêtes* (1780 et 1790); *Questions philosophiques sur la religion naturelle* (réfutation des doctrines matérialistes, déistes, athées, etc.); *l'Anti-Condillac, ou harangue aux idéologues modernes* (1801), etc., ainsi qu'un grand nombre d'ouvrages qui annoncent de vastes lectures, mais qui manquent généralement d'originalité et qui sont empreints des idées préconçues de l'auteur. C'est à l'abbé Aubry qu'on doit, dit-on, l'expression *faire des livres avec des livres*, qui est généralement attribuée à Voltaire. Aubry s'en servit en parlant de lui-même avec une bonne foi qui est, à ce qu'on prétend, bien rare parmi les littérateurs et les savants.

AUBRY (Charles-Louis), économiste, frère du constituant, né à la Ferté-Milon en 1746, mort en 1817. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Métrologie universelle, ou Transformation générale des poids et mesures et monnaies de tous les pays par le moyen du comparateur* (1799); *Cours publics sur l'application du calcul décimal à toutes les opérations de finances* (1800); *Manuel du transformateur, ou Tables centésimales pour la transformation des anciennes mesures de la France en nouvelles et des nouvelles en anciennes; Nouvelle manière de coter le change et les effets publics* (1801).

AUBRY (François), conventionnel, né à Paris en 1749, mort en Angleterre en 1802. Il était capitaine d'artillerie avant la Révolution, fut nommé maire de Nîmes en 1790, puis député du Gard à la Convention nationale. Il vota la mort du roi avec sursis, fit décréter que toutes les cloches, à l'exception d'une seule par paroisse, seraient mises à la disposition du ministère de la guerre, signa les protestations des soixante-treize contre la révolution du 31 mai, et fut emprisonné jusqu'après la chute de Robespierre. Rappelé dans la Convention avec ses collègues, il devint un des plus furieux réactionnaires; entra au comité de salut public, où il fut chargé de la partie militaire après Carnot, et désorganisa tous les services en destituant comme terroristes une foule d'excellents officiers, entre autres Masséna et Bonaparte, qui ne le lui pardonna jamais. Il siégea de nouveau aux Cinq-Cents, eut une grande part au code pénal militaire, conspira ouvertement contre la République comme membre actif du parti des *clichiens*, et fut déporté au 18 fructidor, mais s'échappa de Cayenne et se réfugia en Angleterre, où il mourut, sans que Bonaparte ait consenti à son rappel.

AUBRY (Mlle), danseuse de l'Opéra, fut chargée de représenter la déesse de la *Raison* dans les fêtes par lesquelles on essaya, en 1793, de remplacer les cérémonies du culte catholique. Elle était, dit-on, d'une beauté ravissante, et bien capable de faire de nombreux prosélytes à la nouvelle divinité, même parmi ceux qui, jusque-là, avaient négligé son culte. En représentant la *Gloire*, à l'Opéra, elle tomba et se cassa le bras. Une souscription fut faite en sa faveur, et l'Académie de musique lui accorda une pension de retraite.

AUBRY DE LA BOUCHARDERIE (le comte Claude-Charles), brave et habile général d'artillerie, dont le nom est inscrit sur les tables de bronze du musée de Versailles, né à Bourg (Ain) en 1773, mort le 10 novembre 1813; fit avec honneur les campagnes de la Révolution; dirigea, en qualité de capitaine, le transport de l'artillerie au passage du mont Saint-Bernard, 1800; prit part à l'expédition de Saint-Domingue, 1802; se couvrit de gloire à la bataille d'Essling, 1809; fut nommé, en 1812, général de division; combattit en Russie, et construisit, avec une rapidité qui tient du prodige, le fameux pont de la Bérésina, sur lequel passèrent les débris de notre armée en déroute. Déjà créé baron, sa conduite à Lutzen, 1813, lui valut le titre de comte. Après s'être battu en héros à Leipzig, il fut blessé mortellement par un boulet au moment où il mettait ses pièces en position pour soutenir la retraite.

AUBRY DU BOUCHET, député à l'Assemblée constituante, né à la Ferté-Milon (Aisne) vers 1740. Il vota généralement avec la majorité pour les réformes nouvelles, s'occupa surtout d'objets d'économie et de finances, eut part à la division de la France en départements, et présenta un cadastre pour l'établissement de l'impôt foncier. Son *Cadastre général de la France* a été imprimé en 1790 par ordre de l'Assemblée. Son petit-fils, Pierre-François-Joseph, ingénieur distingué, a siégé dans les assemblées de notre seconde république.

AUBRY DE GOUGES (Marie-Olympe). V. GOUGES (Olympe DE).

AUBRY DE MONTDIDIER, gentilhomme de la cour de Charles V, assassiné en 1371, près de Montargis, par un autre courtisan nommé Richard Macaire, qui était envieux de la faveur dont il jouissait auprès du roi. Le chien de la victime s'acharna depuis cette époque contre la personne du meurtrier. Cette animosité étrange ayant éveillé les soupçons, le roi ordonna une sorte de duel judiciaire entre le chien et le chevalier. Ce combat eut lieu dans l'île de Notre-Dame, en 1371. Macaire était armé d'un bâton énorme, mais il fut vaincu, confessa son crime, et l'expia sur l'échafaud. Telle est du moins la tradition consacrée par une foule d'œuvres littéraires. Mais la légende du *chien de Montargis* était déjà populaire plus d'un siècle avant cette époque. Elle est rapportée dans la chronique d'Albéric des Trois-Fontaines, qui s'arrête en 1241.

AUBRY-LECOMTE (Hyacinthe-Louis-Victor-Jean-Baptiste), dessinateur lithographe, né à Nice en 1797, de parents français, mort à Paris en 1858. Il entra en 1816 au ministère des finances et y fut employé pendant neuf ans; il suivit néanmoins les cours de Girodet-Trioson et prit part aux concours de l'Ecole des beaux-arts, où il remporta une 2e médaille en 1822 et une 1re médaille en 1823. Il exposa pour la première fois en 1819, mais sa réputation ne date véritablement que du Salon de 1824, où il obtint une médaille de 2e classe. Il produisit un grand nombre d'ouvrages pendant les cinq ou six années qui suivirent et fit des lithographies pour plusieurs recueils importants, entre autres pour la *Galerie de la duchesse de Berry* et la *Galerie du duc d'Orléans*. La belle reproduction de l'*Amour et Psyché*, de Gérard, qu'il exposa en 1831, lui valut une médaille de 1re classe. Aubry-Lecomte fut pendant longtemps le prince des lithographes français; sa manière moelleuse et extrêmement soignée avait beaucoup d'admirateurs, et l'apparition d'une de ses lithographies causait dans le public autant de sensation que celle d'un tableau de maître. Depuis, le goût s'est bien modifié; le genre pittoresque, coloré, a prévalu; les critiques ont reproché à Aubry-Lecomte de manquer de correction et de vigueur, et de lécher ses dessins jusqu'à leur donner une apparence vaporeuse, *cotonneuse*, qui en affadit l'expression. Il est juste de reconnaître toutefois que ses dessins sont en général fort attrayants, et que le crayon lithographique n'est jamais allé plus loin pour la finesse du grain et le perlé de l'exécution. Aubry-Lecomte a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu depuis 1824 jusqu'à sa mort; mais il s'est borné assez souvent à envoyer des portraits au crayon, genre dans lequel il a eu beaucoup de succès, surtout auprès des femmes. Voici, d'ailleurs, l'indication des principaux ouvrages qu'il a exposés : en 1827, une *Scène du déluge*, le *Serment des sept chefs devant Thèbes*, une *Amazone* et une *Baigneuse*, d'après Girodet; la *Vierge de Saint-Sixte* et l'*Enfant Jésus*, d'après Raphaël; le *Fleuve Scamandre*, d'après Lancrenon; *Corinne au cap Misène*, d'après Gérard; une *Druidesse*, d'après H. Vernet; *Esculape enfant*, *Rémus et Romulus*, d'après Lethière; en 1831, l'*Amour et Psyché*, d'après Gérard; le *Retour au village*, d'après Destouches; *Laurent de Médicis*, d'après Mauzaisse; la *Pèlerine italienne*, d'après Bonnefond; en 1833, *Louis-Philippe à l'Hôtel de ville*, d'après Guillon-Lethière; la *Belle Elisabeth*, d'après Girodet; *Child-Harold et Inès*, d'après Dejuinne; portrait de *Madame Pasta*, d'après Gérard; portrait d'*Amélie, impératrice du Brésil;* en 1834, portraits et paysages au crayon; en 1835, *Françoise de Rimini et Paul*, groupe tiré du tableau d'Ingres; en 1836, la *Peste de Marseille*, d'après Gérard; en 1837, groupe tiré du tableau précédent; en 1838, le *Roi René*, d'après Saint-Evre; en 1839, 1840, 1841 et 1844, portraits de femmes au crayon; en 1845, la *Famille malheureuse* et la *Soif de l'or*, d'après Prudhon; en 1846, l'*Ode*, d'après Galimard; en 1847, l'*Etude guidant l'essor du génie*, et *Une pensée*, d'après Prudhon; *Hélène*, d'après Delorme; en 1848, la *Vierge*, figure délicieuse, et les *Vendanges*, d'après Prudhon; une *Danse d'amours* et la *Sainte-Famille*, d'après Raphaël; en 1850-51, *Eve*, d'après Raphaël; la *Paix du ménage*, d'après Greuze; en 1853, la *Sainte-Famille*, d'après Poussin; le *Triomphe de Vénus*, d'après un dessin de Prudhon (commande du ministère d'Etat); le *Jardin*, d'après Fauvelet; en 1855, la *Joconde*, d'après L. de Vinci, et diverses autres lithographies déjà citées, d'après Gérard, Bonnefond, Prudhon. A l'exposition de 1859, on avait réuni plusieurs dessins laissés par Aubry-Lecomte, entre autres ceux de l'*Assomption de la Vierge* et du *Naufrage de Virginie*, d'après Prudhon. Nous citerons encore les lithographies suivantes qui n'ont pas été exposées : la *Vierge*, d'après le Corrége; l'*Angelus*, d'après M. Romain Cazes; l'*Enlèvement de Psyché*, d'après Prudhon, une des plus anciennes et une des meilleures productions de l'artiste; les *Saisons*, la *Maison de Michel-Ange*, la *Maison du Tasse*, d'après Dejuinne; *Danaë*, *Endymion*, *Ariane*, *Erigone*, la *Victoire*, les *Guerriers*, d'après Girodet; les *Petits dévideurs*, les *Petits fileurs*, l'*Amour et l'Amitié*, d'après Prudhon; *Enée rencontrant Andromaque*, d'après Girodet; la *Robe de soie*, la *Modestie*, la *Coquetterie*, les portraits de Raymond de Sèze, Chateaubriand, Girodet, E.-J. Delécluze, Paillot de Montabert, Lachèze, maire de Montbrison, Larrey, du peintre Granger, du président Demouchy, de Mlle Darcier, d'après divers; et enfin quelques paysages médiocres, entre autres cinq vues de Compiègne publiées sous ce titre : *Compiègne et ses environs, dessinés d'après nature* (1835). Aubry-Lecomte avait été décoré en 1849. M. Aug. Galimard, peintre, lui a consacré une notice (1860), qui a eu plusieurs éditions.

AUBRYET (Xavier), littérateur français, né à Pierry, près Epernay (Marne), en 1823; fut élevé à Saint-Quentin (Aisne), et vint terminer ses études à Paris, au lycée Charlemagne. Vers 1849, il fonda une petite feuille littéraire et artistique aujourd'hui oubliée, et depuis lors publia un assez grand nombre d'articles critiques ou de pure fantaisie, des chroniques, des biographies et quelques nouvelles dans divers magasins ou journaux, parmi lesquels nous citerons particulièrement : l'*Artiste*, le *Corsaire*, l'*Illustration*, l'*Evénement*, la *Presse*, le *Moniteur universel*, etc. On a de lui deux ouvrages publiés en volumes : la *Femme de vingt-cinq ans*, recueil de nouvelles et proverbes (1853, in-18; 2e édition, 1858, collection Michel Lévy); les *Jugements nouveaux*, études de critiques littéraires et musicales sur plusieurs écrivains et compositeurs (1860, grand in-18, Bibliothèque contemporaine, Michel Lévy). M. X. Aubryet a publié dans le *Moniteur universel*, octobre et novembre 1861, la *Mort qui fait vivre*, nouvelle; la même année il a donné à la *Presse* une série de feuilletons sous le titre de *Lettres du boulevard des Capucines*. Il est aujourd'hui (1865) attaché à la rédaction du *Moniteur universel du soir*, dans lequel il a donné des comptes rendus de fêtes nationales et des comptes rendus dramatiques. Cet écrivain, qui s'applique surtout dans ses œuvres à fuir les sentiers battus et semble, au risque du paradoxe, dédaigner les opinions toutes faites, est petit-fils d'un auteur dramatique qui portait le même prénom, et dont on a remarqué quelques travaux, notamment la *Matinée du Comédien de Persépolis*, comédie-proverbe en un acte et en prose, représentée à Paris au théâtre de l'Ambigu-Comique, le 14 septembre 1784.

AUBURN, ville des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York; 5,400 hab. Célèbre prison pénitentiaire.

AUBURON s. m. (ô-bu-ron). Bot. Dans le département des Vosges, nom donné à l'agaric poivré.

AUBUSSON, ancienne famille de la Marche, qui a fourni un grand nombre de branches, dont la plus illustre est celle des ducs de La Feuillade, du nom d'un fief que cette famille possédait dès le XIVe siècle. Elle avait pour représentant, en 1400, Jean d'Aubusson, mort en 1420, laissant entre autres fils : 1° JEAN II, dont la postérité finit en la personne de Charles d'Aubusson, qui eut la tête tranchée au pilori, à Paris, en 1533, pour violences commises contre quelques monastères de son voisinage; 2° RENAUD D'AUBUSSON, dont la lignée s'éteignit au deuxième degré, après avoir fourni trois évêques, et PIERRE D'AUBUSSON, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et cardinal légat; 3° GUILLAUME D'AUBUSSON, et 4° GUI, auteur de la branche des seigneurs de Villac, qui a repris le titre de La Feuillade à l'extinction des ducs de ce nom, au commencement du XVIIe siècle. GUILLAUME D'AUBUSSON, qui reçut en partage la seigneurie de La Feuillade, eut pour successeur son fils aîné, LOUIS D'AUBUSSON, seigneur de La Feuillade, gouverneur de Guise pour le duc de Nemours en 1483. JEAN, fils aîné de Louis, mort en 1551, eut pour successeur JEAN, père de François, chambellan du duc d'Anjou, depuis Henri III, lequel François laissa pour successeur GEORGES D'AUBUSSON, comte de La Feuillade, sénéchal de la haute et basse Marche, lieutenant des chevau-légers de la reine Marie de Médicis. FRANÇOIS D'AUBUSSON, deuxième du nom, comte de La Feuillade, fils de Georges, fut premier chambellan du duc d'Orléans, maréchal de camp, et fut tué au combat de Castelnaudari, en 1632, laissant, entre autres enfants : LÉON D'AUBUSSON, comte de La Feuillade, lieutenant général, tué à la bataille de Lens, en 1647; GEORGES D'AUBUSSON, évêque de Metz; GABRIEL D'AUBUSSON, marquis de Montagu, mort au siége de Saint-Omer, en 1638; PAUL D'AUBUSSON, chevalier de Malte, tué au siége de Mardick, en 1646, et FRANÇOIS, qui a continué la ligne. Celui-ci, maréchal de France, fut fait duc et pair par le roi Louis XIV, et mourut en 1691, laissant pour successeur son fils LOUIS D'AUBUSSON, duc de La Feuillade, maréchal de France de même que son père, mort en 1725, sans postérité. La pairie de La Feuillade s'est ainsi trouvée éteinte, et la branche de Villac, qui a hérité de celle de La Feuillade, a porté le titre de comtes de La Feuillade.

AUBUSSON (Jean D'), troubadour du XIIIe siècle, était attaché à Frédéric II, empereur d'Allemagne, et le célébra dans ses poésies. On connaît de lui une allégorie dialoguée sur les luttes de ce prince contre la ligue lombarde. Millot l'a insérée dans son *Histoire littéraire des troubadours*.

AUBUSSON (Pierre D'), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né dans la Marche, en 1423. Dès l'âge de treize ans, il entra au service de l'empereur Sigismond, en guerre avec le sultan Amurat II, et fit ses premières armes sous les ordres du fameux Huniade. A son retour de Hongrie, il accompagna le dauphin (depuis Louis XI) au siége de Montereau, puis dans son expédition contre les Suisses; entra dans l'ordre des chevaliers de Rhodes; se signala contre les pirates de l'Archipel, et fut élevé à la maîtrise en 1470. Cependant Mahomet II, après avoir renversé l'empire d'Orient, ne cessait de menacer la ville de Rhodes, qui faisait ombrage à sa puissance, et en 1480, une immense flotte turque, portant cent mille soldats, parut devant l'île et opéra son débarquement. Alors commença un des siéges les plus mémorables dont l'histoire fasse mention. Le grand maître y reçut cinq blessures, en combattant avec une héroïque intrépidité. La valeur des chevaliers lassa enfin le fanatisme des Turcs, qui furent contraints de se retirer après des pertes énormes. Mahomet jura de venger l'année suivante, à la tête d'une armée de trois cent mille hommes, l'affront que venaient de subir ses armes; mais la mort l'arrêta au milieu de ses préparatifs. Deux ans après Zizim, frère de Bajazet II, vint demander un asile au grand maître de Rhodes, qui le traita en prisonnier, et finit par le livrer au pape Innocent VIII. Le pape, qui avait déjà décerné à d'Aubusson les titres de *défenseur de la chrétienté* et de *bouclier de l'Eglise*, le revêtit de la pourpre romaine en considération de ses services. D'Aubusson mourut en 1503, à l'âge de quatre-vingts ans, avec la réputation d'un des plus grands hommes de son siècle. Le P. Bouhours a écrit son histoire.

AUBUSSON (François D'), duc de La Feuillade. V. FEUILLADE.

AUBUSSON, ville de France (Creuse), ch.-lieu d'arrond., à 38 kilom. S.-E. de Guéret, et à 685 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl. 5,475 hab.; — pop. tot. 6,003 hab. L'arrondissement a 10 cantons, 99 communes et 99,413 hab. Célèbre manufacture de tapis ras et veloutés; teintureries, tanneries, commerce et entrepôt de sel. Aubusson, situé sur la Creuse, dans une gorge entourée de montagnes et de rochers, au milieu d'une contrée aride et inculte, doit son origine à un parti d'infidèles, qui, échappés au carnage après la victoire de Charles-Martel sur les Sarrasins, et séduits par la beauté du site et l'excellence des eaux pour la préparation des cuirs et la teinture des laines, se fixèrent près d'un château fort dont on voit encore les ruines. Patrie de Pierre d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Rhodes.

A. U. C. Archéol. Abréviation des mots latins *ab urbe condita*, qui se voit sur des monuments et des médailles, et qui signifie *après la fondation de la ville* (de Rome).

AUCAS, nom d'une tribu des Araucans, qui émigra du Chili sur le versant oriental des Andes.

Aucassin et Nicolette, opéra-comique en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry, représenté à Versailles le 30 décembre 1779, et à Paris le 3 janvier 1780. Le véritable titre de cet ouvrage est celui-ci : *les Mœurs antiques ou les Amours d'Aucassin et Nicolette*. Le sujet est tiré d'un charmant fabliau du XIIIe siècle, qui, de nos jours, a été publié en manuscrit avec des miniatures admirables sur vélin, au nombre de quatre-vingts environ, par Charles Leblanc. Cette série de compositions charmantes, et d'une exécution merveilleuse, ferait la fortune d'un artiste chromolithographe, si l'amateur éclairé qui s'en est rendu l'acquéreur consentait à la livrer au public. Pour revenir à la musique de Grétry, nous dirons que le compositeur a cru devoir employer dans la partition des modulations de plain-chant, et les a appropriées aux paroles gothiques qui se trouvent dans le poëme, particulièrement sur cette cantilène : *Nicolette, ma douce amie*. Mais on goûte peu cet effort plus ou moins archéologique. Lorsque cet ouvrage fut représenté à la cour, on rit aux éclats, dans les endroits que Sedaine et Grétry avaient crus les plus touchants. Ne sachant à quoi attribuer cette déconvenue, l'illustre compositeur formule dans ses *Essais* l'opinion singulière que voici : « Soyons de bonne foi; nos tragédies en musique n'ont-elles pas produit presque tout leur effet musical après le premier acte? et si l'action du drame ne nous attachait aux actes suivants, peut-être le dégoût s'emparerait-il des auditeurs au point qu'ils désireraient ne plus rien entendre. » Cette « *bonne foi* » qu'invoque Grétry n'est-elle pas plutôt un manque de foi dans l'art et dans les effets qui lui sont propres? A ce compte, pourquoi ne remplacerait-on pas le dernier acte d'*Orphée*, le troisième de *Guillaume Tell*, le quatrième des *Huguenots* ou de la *Juive* par un dialogue vif et animé?

Cette pièce médiocre peut servir à expliquer dans quel sens il faut entendre ce qu'on a dit de l'opéra-comique : que la musique était presque tout dans le succès de ces sortes d'ouvrages, rarement faits pour être lus. C'est peut-être ce que l'auteur a fait de plus mauvais; le fond est d'une absurdité qui révolta dans la nouveauté : quelques changements, beaucoup de spectacle, et surtout le jeu de Mme Dugazon firent supporter une reprise de la pièce. Le père d'Aucassin est un imbécile odieux, le fils est un fou non moins odieux, et le père de Nicolette un niais. Ce ne sont pas là des caractères de chevalerie, bien que l'auteur ait eu la prétention de peindre les mœurs du *bon vieux temps*.

Du reste, Sedaine s'est inspiré du vieux roman d'amour, qui est une des plus charmantes productions littéraires du moyen âge. Nous allons en donner une analyse succincte :

Garin, père d'Aucassin et comte de Beaucaire, avait acheté aux Sarrasins une jeune fille nommée Nicolette, dont Aucassin est amoureux et qu'il voudrait épouser. Garin les fait enfermer l'un et l'autre; mais Nicolette parvient à s'échapper et se réfugie dans une forêt voisine. Dans sa fuite, elle reconnaît la voix d'Aucassin, qui se plaignait dans son cachot, et pour le consoler elle lui jette une mèche de ses cheveux. Bientôt Aucassin parvient lui-même à sortir de sa prison; il rejoint Nicolette et s'éloigne avec elle de Beaucaire. La barque qui les emporte est assaillie par une tempête; ils abordent sur un rivage, où ils tombent entre les mains des Sarrasins, venus pour combattre le roi du pays. Ceux-ci, après avoir lié les bras et les mains d'Aucassin, l'abandonnent dans une barque, que les flots ramènent à Beaucaire juste au moment où Garin vient de mourir : le jeune homme est reconnu par les vassaux de son père, qui le proclament seigneur de Beaucaire. Cependant Nicolette, transportée à Carthage, y retrouve son père, qui est précisément le roi de cette ville; mais on veut lui faire épouser un roi païen; tous ses sentiments se révoltent contre cette indigne alliance et elle se voit encore obligée de prendre la fuite. Elle revient à Beaucaire, y retrouve son fidèle amant, et l'épouse. On ne connaît point l'auteur de ce roman, où des couplets monorimes en vers de sept ou de huit syllabes sont entremêlés à des récits en prose. Tout y est naïf, tendre et gracieux. La Bibliothèque impériale en possède un exemplaire manuscrit. Méon l'a publié dans son *Recueil de fabliaux*.

AUCEPS s. m. (ô-sèpss — mot lat. qui signif. *oiseleur*). Zool. Division du genre mygale, formée de grosses araignées dont les toiles sont assez fortes pour prendre de petits oiseaux. Elle ne renferme qu'une seule espèce.

AUCH (en lat. *Augusta Auscorum*), ville de France, ch.-lieu du départ. du Gers, à 667 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl. 8,041 hab.; — pop. tot. 11,899 hab. L'arrond. a 6 cantons, 85 communes et 60,050 hab. Siége d'un archevêché, tribunaux de première instance et de commerce, grand et petit séminaire, lycée impérial, cabinet d'histoire naturelle, bibliothèque publique, école normale. Fabrique d'étoffes de fil et de coton, cadis et chapeaux; commerce de vins, laines, eaux-de-vie dites d'*Armagnac*.

La ville d'Auch, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline et divisée par le Gers en haute et basse ville, était habitée avant l'invasion romaine par les *Ausci* et portait le nom d'*Elemberis*, qu'elle échangea plus tard contre celui d'*Augusta Auscorum*. Après le passage des Visigoths, occupée par les Vascons, elle devint la capitale de la Gascogne jusqu'à l'époque où cette province fut divisée en plusieurs comtés. Alors elle fut le siége des comtes d'Armagnac, suivit le sort de ce comté, qui, devenu patrimoine de Henri IV, fut réuni à la couronne en 1589. Patrie du maréchal Montesquiou d'Artagnan, du duc de Roquelaure, du poëte du Bartas, de l'amiral Villaret-Joyeuse, et des généraux marquis Dessolles et comte de Lagrange.

Parmi les monuments que renferme la ville nous mentionnerons : la cathédrale (SAINTE-MARIE), un des plus beaux monuments qu'ait produits l'architecture religieuse dans le midi de la France; il couronne le bord oriental d'une sorte de plateau à l'extrémité duquel la ville d'Auch fut reconstruite vers le milieu du Xe siècle. Trois églises, élevées sur le même emplacement, avaient été successivement détruites. Le nouvel édifice fut commencé en 1489. Les travaux, poussés avec activité par les archevêques François de Savoie et la Trémouille, frère du célèbre capitaine, conduisirent l'œuvre à la moitié, c'est-à-dire jusqu'aux deux portes latérales du transsept. Le cardinal François de Clermont-Lodève, promu à l'épiscopat d'Auch en 1507, fit élever les chapelles des collatéraux, sculpter les boiseries du chœur et poser plusieurs des plus belles verrières. L'église fut consacrée en 1548, mais son achèvement complet n'eut lieu que vers 1683, sous l'épiscopat de Henri de La-mothe-Houdancourt. A cette époque, l'art ogival était mort depuis longtemps déjà; dès 1560, l'architecte J. de Beaujeu entreprit de souder au monument gothique une façade en style néo-grec. Un porche à triple arcade archivoltée occupe toute la largeur de cette façade; il se compose de soixante-douze colonnes et pilastres corinthiens, entremêlés de vingt-quatre niches, aujourd'hui vides. Jehan Cailhon architecte de Paris, éleva ce porche à la hauteur de 15 m. 76 c., c'est-à-dire jusqu'au niveau de la première galerie (1622); son style, plus riche et plus orné que celui de J. de Beaujeu, porte le cachet du grand siècle. Les deux grandes tours carrées qui couronnent la façade ne furent pas terminées avant 1665. Elles ont chacune deux étages et sont à peu près semblables. Le premier étage, haut de 12 m. 77 c., est enrichi extérieurement de seize colonnes rudentées de l'ordre composite, et se termine, à la hauteur du grand comble, par un trottoir de ronde que borde une balustrade à jour. Une grande rose est pratiquée dans la muraille nue qui relie les deux tours. Le deuxième étage, haut de 15 m. 27 c., est orné de seize pilastres cannelés, et percé sur les quatre faces de baies étroites et géminées, dont les deux arcades sont inscrites dans une autre plus large et à plein cintre comme elles. On assure qu'un vaste dôme, en harmonie avec l'ensemble et les détails de l'architecture, devait couvrir la plate-forme de chaque tour; à la place s'élève une mesquine toiture à quatre pans, établie sur l'extrados de la dernière voûte. Les deux portes ogivales, placées aux extrémités du transsept, sont flanquées l'une et l'autre de deux tours carrées terminées en dôme.

Aux trois grandes arcades du porche de la façade principale correspondent trois portes cintrées, avec pilastres, colonnes et ornements de l'ordre corinthien. On est frappé, en pénétrant dans l'intérieur de l'église, de l'ampleur du vaisseau, de l'harmonie des proportions, de la beauté de la perspective, de la richesse des détails. L'édifice comprend trois nefs, coupées par un transsept, et terminées par une grande abside semi-circulaire. Sa longueur dans œuvre est de 93 m. 10 c., de 105 m. 90 c. jusqu'au fond de la chapelle du Saint-Sacrement; sa largeur totale est de 34 m. 95 c.; sa hauteur de 26 m. 64 c. sous la clef de la voûte principale. La nef centrale est bordée de piliers de forme cylindrique, sur le contour desquels sont profilés verticalement huit larges listels à vives arêtes, dont quatre correspondent aux arcs doubleaux et aux arcades qui séparent les trois nefs, tandis que les autres vont se confondre avec le filet courant à l'intrados des nervures qui se croisent sur l'axe des voûtes. Un jubé, décoré de colonnes d'ordre corinthien en marbre du Levant, avec balustrade en marbre rouge d'Italie, est placé à l'entrée du chœur; il a été construit au XVIIe siècle, à la même époque que l'élégante tribune des orgues. Le chœur est remarquable par ses vastes proportions, mais plus encore par ses boiseries, chef-d'œuvre de délicatesse et d'érudition, où les deux Testaments, l'histoire profane, la mythologie, la légende et le symbolisme se mêlent, sans jamais se confondre, à travers tous les caprices du ciseau. Ces sculptures, d'un travail exquis, semblent avoir été faites pour compléter la pensée d'Arnaut de Moles, l'éminent artiste à qui sont dues les verrières de l'abside de Sainte-Marie, magnifique série de cinquante personnages en pied, patriarches, prophètes, sibylles, juges, rois, guerriers, grands prêtres, etc. M. l'abbé Canéto a donné une très-intéressante et très-complète description de ces boiseries et de ces vitraux célèbres dans le savant ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch* (in-fol. 1857). Les chapelles des collatéraux sont au nombre de vingt-trois. Celle du baptistère possède des fonts d'un très-beau bloc de marbre noir. Les autres offrent quelques mausolées intéressants, entre autres ceux de MM. de Pomereu et d'Etigny, intendants de la généralité d'Auch. Au-dessous de l'abside se trouvent cinq cryptes ou chapelles souterraines : elles renferment les tombeaux de trois anciens évêques d'Auch, saint Léothade, saint Taurin et saint Austinde.

On remarque encore à Auch : l'hôtel de la préfecture, vaste édifice, autrefois palais de l'intendance; l'hôtel de ville, bâtiment assez élégant; le séminaire, qui possède une bibliothèque de 15,000 vol., etc.

AUCHE s. f. (ô-che — du gr. *auchên*, cou). Techn. Cavité hémisphérique pratiquée dans la tête du mouton dont on se sert pour façonner les têtes des épingles. On l'appelle aussi *tétine*.

AUCHÉNANGIE s. f. (ô-ké-nan-jî — du gr. *auchên*, cou; *aggeion*, vase). Bot. Genre de mousses aérocarpes, syn. du genre *orée*. Le nom définitivement adopté paraît être celui de *mielichoferia*.

AUCHÉNATE adj. (ô-ké-na-te — du gr. *auchên*, cou). Entom. Se dit des insectes qui ont un cou, dont la tête n'adhère pas directement au corselet. ‖ s. m. pl. Famille d'insectes aptères qui offrent ce caractère.

AUCHÉNIE s. f. (ô-ké-nî — du gr. *auchên*, cou). Mamm. Nom scientifique du genre lama. — Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, démembré du genre criocère, et qui a pour type l'anchénia subspinosa, insecte que l'on rencontre aux environs de Paris.

AUCHÉNION s. m. (ô-ké-ni-on — du gr. *auchên*, cou). Anat. Région du cou située sous la nuque.

AUCHÉNOPTÈRE adj. (ô-ké-no-ptè-re — du gr. *auchên*, cou; *pteron*, nageoire). Ichth. Dont les nageoires ventrales sont placées sous le cou.

— s. m. pl. Famille de poissons holobranches, dont les nageoires inférieures sont placées sous le cou et en avant des thoraciques. Elle correspond à l'ordre des jugulaires de Linné.

AUCHÉNORHYNQUE adj. (ô-ké-no-rain-ke — du gr. *auchên*, cou; *rhugchos*, bec). Zool. Dont le bec ou le rostre semble naître du cou. ‖ s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, comprenant, entre autres genres, les cigales.

AUCHER (Eloi), botaniste français, passa une grande partie de sa vie dans les voyages, et mourut à Ispahan en 1839.

AUCHÈRE s. f. (ô-chè-re — du nom du botaniste *Aucher*, n. pr.) Bot. Genre de plantes composées-cynarées, ne comprenant qu'une seule espèce propre à la Perse.

AUCHMUTY (Samuel), général anglais, né en 1756, mort en 1822. Il combattit contre l'insurrection des Etats-Unis, puis dans les Indes orientales; dirigea en 1800 les attaques contre les postes français de Suez et de la mer Rouge; fut chargé en 1806 du commandement des troupes britanniques dans l'Amérique du Sud; emporta Montevideo, retourna dans l'Inde en 1810, et soumit l'île de Java. Il fut nommé lieutenant général à son retour en Angleterre.

AUCHOIS, SE, s. et adj. (ô-choi, oi-ze). Géogr. Habitant d'Auch; qui appartient à la ville d'Auch ou à ses habitants.

AUCHON ou **AUÇON** s. m. (ô-chon, o-son). Techn. Poisson indéterminé que l'on trouve dans la Moselle.

AUCKLAND (William-Eden, lord), homme d'Etat anglais, né en 1750, mort à Londres en 1814, prit une part active aux affaires sous le ministère de Pitt, et remplit avec distinction un grand nombre de missions diplomatiques en Amérique, en France, en Espagne, en Hollande. En 1778, il fit partie de la commission envoyée dans l'Amérique du Nord pour engager les colonies révoltées à rentrer dans l'obéissance envers la mère patrie. Cette mission ayant échoué, il revint prendre sa place dans la chambre des communes, où il avait été élu en 1774, et eut une grande part dans la réforme des lois pénales et à d'autres mesures importantes. Il occupa ensuite le poste élevé de secrétaire d'Etat pour l'Irlande, vint à Versailles en 1785 pour y conclure un traité de commerce avec la France, et reçut l'ambassade des Provinces-Unies à l'époque de la Révolution de 1789. Il exerça alors une grande influence sur les mesures adoptées par les puissances étrangères pour combattre la République française. Lord Auckland a laissé divers écrits, entre autres un ouvrage estimé sur l'*Etat des pauvres en Angleterre*.

AUCKLAND, ville et port de la Nouvelle-Zélande, située au fond du golfe de *Shouraki*, dans le Nouvel-Ulster, nom donné par les Anglais à la partie septentrionale de l'île *Jka-na-Mawi*. Cette ville, fondée en 1841, sur un isthme, par 36° 50' lat. S. et 172° 25' long. E., est en communication avec l'océan par les deux ports de Woïtemata à l'est, et celui de Manukan à l'ouest, qui offrent un rendez-vous très-commode aux baleiniers de toutes les nations que la pêche amène dans ces parages lointains. Résidence du gouverneur de la colonie anglaise établie en 1839; 8,500 hab. A Auckland, qui est mis en communication avec l'Europe par un service postal de cinquante-deux jours, ainsi que les deux autres ports de la Nouvelle-Zélande, il n'existe d'autres droits à payer que celui de pilotage.

AUCKLAND (ÎLES), groupe d'îles de l'Océanie, situé au S.-O. de la Nouvelle-Zélande, par 51° lat. S. et 164° long. E., découvert en 1806 par Bristow, capitaine du baleinier *l'Océan*, et occupé récemment par les Anglais. Ces îles, dont les principales sont Enderby, Adams et Auckland, montagneuses et boisées, paraissent de formation volcanique, et jouissent d'un climat sain et très-doux. Le sol, généralement fertile, est peuplé de nombreuses espèces d'oiseaux, et les côtes présentent une grande variété de poissons et de grosses moules.

AUCKLAND-BISHOP, ou **BISHOP'S-AUCKLAND**, ville d'Angleterre, comté et à 18 kil. S.-O. de Durham; 3,200 hab. Fabrication de toiles et de lainages; beau château, résidence de l'évêque de Durham.

Au clair de la lune, chanson populaire. L'auteur des naïves paroles de cette chanson est complétement inconnu, sort ordinaire des chansonniers populaires; mais on en attribue la musique au fameux Lulli, alors simple marmiton; au reste, rien n'est moins certain, et tout repose snr une tradition fragile; mais cet air, si simple en apparence, est fécond en mélodies, et Boïeldieu en a tiré le plus heureux parti en composant sur ce thème les fameuses variations de son opéra des *Voitures versées*. Quant aux acteurs de ce petit drame, ils diffèrent suivant les versions; c'est tantôt *Pierrot* avec *Lubin*, tantôt *Pierrot* avec *Arlequin*.

Au clair de la lune,
Mon ami Pierrot,
Prête-moi ta plume
Pour écrire un mot;
Ma chandelle est morte,
Je n'ai plus de feu,
Ouvre-moi la porte
Pour l'amour de Dieu.

Au clair de la lune,
Pierrot répondit :
Je n'ai pas ma plume,
Je suis dans mon lit;
Va chez la voisine,
Je crois qu'elle y est;
Car dans sa cuisine
On bat le briquet.

Au clair de la lune,
L'aimable Lubin
Frappe chez la brune;
Ell' répond soudain :
Qui frapp' de la sorte?
Il dit à son tour :
Ouvrez votre porte,
Pour le dieu d'amour.

Au clair de la lune,
On n'y voit qu'un peu;
On chercha la plume,
On chercha du feu.
En cherchant d'la sorte
Je n'sais c'qu'on trouva :
Mais j'sais que la porte
Sur eux se ferma.

AUCLERC (Gabriel-André), né à Argenton (Berri), vers le milieu du XVIIIe siècle, mort à Bourges, en 1815. Il était avocat. A l'époque de la Révolution, il prêcha sérieusement le rétablissement du paganisme, s'affubla d'une robe longue qu'il croyait semblable à la toge des pontifes de l'ancienne Rome, prit le nom de *Quintus Nantius*, et célébra dans sa maison les rites païens, du moins tels qu'il les imaginait. Ces excentricités archéologiques, qui se continuèrent assez longtemps, n'eurent d'ailleurs aucun succès. Auclerc a consigné une partie de ses rêveries dans un ouvrage anonyme intitulé : la *Thréicie ou la seule voie des sciences divines et humaines du culte vrai et de la morale;* Francfort (Paris), 1799. Quelques-uns ont assuré que le nouveau Julien avait abjuré ses erreurs à ses derniers moments pour rentrer dans le sein du catholicisme. Si cette assertion est exacte, il faut avouer que l'orthodoxie a fait là une conquête que la philosophie ne dut guère lui disputer.

AUÇON s. m. (ô-son). Techn. Poisson de la Moselle, que l'on rapporte à des genres divers. ‖ On dit aussi AUCHON.

AUCOUR (BARBIER D'). V. BARBIER D'AUCOUR.

AUCOUTE! interj. (ô-kou-te — lat. *ausculta*, écoute). Chass. Exclamation dont se sert le chasseur quand il entend un chien qui chasse, afin d'avertir les autres chiens.

AUCTION s. f. (ô-ksi-on — lat. *auctio*, même sens, formé de *auctus*, augmenté). Ant. rom. Sorte de vente à l'enchère, au plus haut enchérisseur, qui se faisait sous une lance suspendue par les deux bouts. Ce mot est encore usité en Angleterre, et la salle de vente se nomme *auction-room*.

Auctorem fidei, nom d'une bulle (les bulles, toujours écrites en latin, sont désignées par leurs premiers mots) dans laquelle furent condamnées, en 1794, par le pape Pie VI, les décisions d'un synode tenu à Pistoie, en Toscane, en 1786. Les propositions condamnées par cette bulle se rapportent, les unes à des questions de dogmes, les autres à des questions d'autorité, de discipline et de jurisprudence ecclésiastiques.

Le synode de Pistoie avait dit ou paru dire :

— Que l'innocence antérieure au péché originel (prop. 16) impliquait la *justice interne, avec impulsion vers Dieu*, *l'amour de charité*, en un mot, la sainteté, comme conséquence de la création et condition de la nature humaine;

— Qu'avant le péché originel (prop. 17), l'immortalité sur la terre était une condition naturelle de l'homme, et non un bienfait gratuit de Dieu;

— Que l'homme, sans la grâce, est sous la puissance du péché (prop. 23), et qu'en cet état, toutes ses actions sont *infectées, corrompues par l'influx général de la cupidité dominante;*

— Qu'entre la cupidité dominante et la charité dominante (prop. 24), entre l'amour divin et l'amour humain, illicite et damnable, il n'y a pas de milieu, c'est-à-dire pas d'amour humain licite, pas d'affections naturelles, innocentes, louables.

La bulle condamna ces quatre propositions jansénistes, qui ne distinguaient pas suffisamment l'ordre naturel de l'ordre surnaturel, et qui ne tenaient aucun compte du premier.

Par les propositions 19, 20 et 21, le synode avait posé :

— Que, sous la loi, l'homme était devenu prévaricateur, par impuissance d'observer, sans la grâce, les préceptes auxquels Dieu l'avait soumis;

— Que la loi, si elle n'avait pas guéri le cœur de l'homme, l'avait convaincu de son infirmité radicale, et lui avait fait désirer la grâce du médiateur;

— Qu'il faut distinguer deux espèces de grâces, la grâce-lumière, par laquelle il nous est seulement donné de connaître le malheur de notre état, et qui est aussi impuissante que la loi à nous en tirer, et la grâce-amour, que Dieu crée en notre cœur, et qui est la seule racine d'où germent les bonnes œuvres.

La bulle déclara qu'on ne devait point admettre des préceptes impossibles à accomplir, une source du désir de la grâce autre que la grâce même, et enfin une grâce essentiellement impuissante comme la loi.

Le synode, dans le but de simplifier le dogme de la présence réelle et de le soustraire aux curiosités et aux controverses scolastiques, en avait donné une définition (prop. 29), dont le mot *transsubstantiation* se trouvait écarté. La bulle, jalouse de conserver au mystère toute son obscurité divine, condamna cette simplification comme contraire à la définition expresse du concile de Trente, et maintint la nécessité du mot *transsubstantiation*, en ce que ce mot précieux indiquait quelque chose de plus qu'une simple substitution d'une substance à une autre substance, sous des espèces restées les mêmes.

Le synode, avec un rigorisme janséniste, rejetait (prop. 26), comme une fable pélagienne, le lieu des enfers désigné par les fidèles sous le nom de *limbes;* il réclamait pour les enfants, coupables de n'avoir pas reçu le baptême avant de mourir, c'est-à-dire pour la seule *coulpe originelle*, non-seulement la peine du *dam* ou privative, mais encore la peine du *sens* ou du feu. Pie VI tint bon pour les limbes, et, traçant la ligne assez peu droite de la foi catholique entre la logique pélagienne, qui supprimait le péché d'origine, et la logique janséniste, qui donnait à ce péché une portée cruelle, il fit grâce aux enfants morts sans baptême (et à l'imagination de leurs mères) de l'odieuse peine du feu.

Nous arrivons aux propositions qui touchaient à l'ordre ecclésiastique établi, au gouvernement et à l'administration de la société religieuse. Les propositions 2 et 3, qui faisaient ou paraissaient faire dériver de la communauté des fidèles la puissance du ministère et du gouvernement ecclésiastiques, et, en particulier, l'autorité du souverain pontife; les propositions 4 et 5, qui refusaient à l'Eglise le droit d'étendre son autorité au delà des limites de la doctrine et des mœurs, et d'exiger par une force extérieure la soumission à ses décrets; qui, en un mot, paraissaient nier toute puissance législative et judiciaire de l'Eglise, furent condamnées comme *hérétiques*.

La bulle réprouva également, avec diverses notes, les unes comme *schismatiques*, les autres comme *induisant au schisme;* celles-ci comme *tendant à la subversion de la hiérarchie*, celles-là comme *fausses*, *erronées*, *téméraires*, *pernicieuses*, *injurieuses pour l'Eglise*, etc. :

— Les propositions 6, 7 et 8, qui paraissaient affranchir le gouvernement de chaque évêque de toute hiérarchie supérieure;

— Les propositions 9, 10 et 11, qui paraissaient exagérer l'autorité des synodes diocésains, et celle des curés et autres prêtres dans ces synodes;

— La proposition 85, qui paraissait admettre qu'un simple concile national pouvait terminer par jugement irréfragable toutes les controverses relatives à la foi;

— La proposition 46, qui avançait que l'effet de l'excommunication est purement extérieur, parce qu'il exclut simplement de la communion extérieure de l'Eglise;

— La proposition 67, qui déclarait obligatoire, à moins d'impossibilité, la lecture de l'Ecriture sainte;

— La proposition 76, qui rejetait avec mépris la scolastique comme « ouvrant la voie aux systèmes nouveaux et aux vaines disputes sur les vérités du plus haut intérêt, et comme ayant conduit au probabilisme et au relâchement; »

— La proposition 77, qui signalait dans « le changement de forme du gouvernement ecclésiastique la source de tous les abus; »

— La proposition 30, refusant au prêtre la liberté d'appliquer les fruits du sacrifice à qui bon lui semble, et rejetant comme fausse l'opinion, répandue dans le peuple, « que ceux qui donnent au prêtre une aumône, sous condition qu'il célèbre une messe, reçoivent de cette messe quelque fruit spécial; »

— La proposition 32 interdisant de mettre sur les autels des boîtes de reliques;

— Les propositions 34, 35, 36 et 38, prétendant que le relâchement qui s'est introduit dans la discipline de l'Eglise, relativement à l'administration du sacrement de pénitence (attrition regardée comme suffisante, satisfaction dérisoire suivant l'absolution), est contraire à la dignité de ce sacrement et met obstacle à son efficacité;

— La proposition 39, qui s'élevait contre la fréquence des confessions de péchés véniels,